

30 janvier 2008

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**GEODIS**

(Eurolist)

Par courrier du 29 janvier 2008, la société Amber Master Fund (Cayman) SPC (1) (P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïman), a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 janvier 2008, par suite d'une acquisition d'actions GEODIS sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société GEODIS, et détenir 401 851 actions GEODIS représentant autant de droits de vote, soit 5,19% du capital et 4,15% des droits de vote de la société (2).

---

(1) La gestion d'Amber Master Fund (Cayman) SPC a été confiée à un "Investment Manager", Amber Capital LP, "limited partnership" de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis) contrôlé par MM. Joseph Oughourlian et Michel Brogard.

(2) Sur la base d'un capital composé de 7 740 539 actions représentant 9 694 630 droits de vote.